

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 Février 2020**

**PRESENTS** : Mesdames ALBOUY Geneviève, AUDABRAM Chantal, MARTINEZ Marie-Agnès, Messieurs BARBAT Thierry, FINANCE Robert, SALLES Denis, SEGUELA Lionel.

**Absents** : Madame QUINIOU Françoise, (excusée ; procuration à Monsieur FINANCE Robert), Messieurs AUTHIE Eric, PECHEU Sébastien (excusé).

**Date de la convocation** : 18 Février 2020.

**Secrétaire de séance** : Madame ALBOUY Geneviève

Début de séance à 18h

## **I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

En l'absence d'observations, le compte rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

## **II – DELIBERATIONS**

Le maire présente les délibérations suivantes :

- Une délibération relative à un projet de vente de parcelles à un habitant de la commune : Cet habitant avait signé avec le maire un accord sous-seing privé relatif à la cession de 6 parcelles le 29/03/2019. Cet accord prévoyait que l'acheteur supporterait les frais d'élaboration de l'acte administratif correspondant, préparé par Cathar'Acte. Cette société a effectivement préparé cet acte, qui a été transmis pour vérification à l'acheteur le 09/01/2020. Celui-ci, par un mail du 22/01/2020 a mis une condition supplémentaire à l'achat, en demandant que les parcelles en question soient au préalable requalifiées auprès du Service de Publicité Foncière vis-à-vis de leur nature actuelle (pré, lande, bois-taillis etc...). La Société Cathar'Acte, consultée, ayant considéré que cette requalification demanderait des délais administratifs importants, Le maire a proposé à l'acheteur de conclure l'achat sans attendre par lettre du .... Une réponse était demandée avant le 17 février ; En l'absence de réponse il est clair que la délibération 28-19 qui traitait de ce projet de vente, et qui prévoyait l'intervention à l'acte de Madame Françoise QUINIOU, ne pourra pas être exécutée avant les élections municipales du 16 mars. Afin de rémunérer le travail produit par Cathar'Acte, il faut donc prévoir le paiement par la commune des frais correspondants.
- 
- Une délibération qui prévoit la modification du tableau des effectifs de la commune, avec la création d'un poste d'agent administratif à 30h par semaine sur une base annualisée : cette délibération est indispensable pour pourvoir le poste d'agent d'accueil-gestionnaire du musée. Le maire explique par quel processus il est arrivé à ce résultat, après concertation avec le gestionnaire précédent. Madame Geneviève ALBOUY demande qu'une fiche de poste soit établie, incluant la mise à jour régulière du site internet de la commune. Monsieur Lionel SEGUELA ajoute qu'il faut inclure explicitement le nettoyage du musée.

Ces deux délibérations sont approuvées à l'unanimité

- Le maire avait mis à l'ordre du jour la modification du règlement de la ZPPAUP/SPR, qui a fait l'objet d'un travail préparatoire depuis 2018. Il apparaît en fait à ce stade qu'il est trop tard,

compte-tenu de la proximité des élections municipales, pour présenter une demande de modification crédible. En effet elle devrait ensuite être portée et défendue devant les services instructeurs de l'Etat par le nouveau conseil municipal qui pourrait ne pas approuver les modifications demandées. Il retire donc ce point de l'ordre du jour et transmettra ce dossier, dans son état actuel, au prochain conseil municipal, qui décidera ou non de poursuivre.

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

Le maire propose de reprendre pour les élections municipales l'organisation mise en place pour le scrutin précédent : proposition validée à l'unanimité.

Le maire signale que pour faire face à l'action intentée au Tribunal Administratif par Monsieur Lucien BOUYCHOU contre la commune, il a fait appel à une avocate de Toulouse, et fait état du coût de son intervention.

Le maire rend compte que pour faire face au départ de Monsieur GARDEL le 27/02 il faut rechercher un nouvel agent en remplacement de Janos SIMON, en congé de maladie jusqu'à fin mai. Il a reçu un CV d'une personne du village qui paraît avoir des qualifications multiples, qu'il recevra dès que possible.

### **IV – INFORMATIONS DIVERSES**

Le maire rend compte de la réunion tenue le 14/02 pour déterminer une position commune vis-à-vis de la situation de blocage du projet Montségur 2020 résultant du refus persistant du maître d'œuvre de prendre en compte les modifications relativement mineures, indispensables et réalisables sur les deux bâtiments du projet. La position présentée par la CCPO et la Commune de Montségur a reçu un soutien ferme des représentants du Conseil Départemental (dont la Présidente Christine TEQUI) et de la Région Occitanie (dont les deux Conseillers Kamel CHIBLI et Kathy WERSINGER). Du côté de l'Etat, la Sous-Préfète a souhaité qu'on laisse au maître d'œuvre la possibilité de présenter des solutions plus pertinentes que celles suggérées (s'il en existe).

Le maire signale qu'à la suite de cette réunion il a échangé avec les représentants de la Région et du Département au sujet de la situation très préoccupante de l'hôtel COSTES et du gîte d'étape Lou sicret. Une réunion de travail à ce sujet devrait être organisée après les élections avec l'ADT, l'Agence 3A et la CCPO. Il signale avoir eu un contact avec une personne qui envisage de proposer des promenades en ânes sur le sentier cathare et la montagne, qui voudrait pouvoir proposer diverses solutions d'hébergement à Montségur (tentes, gîte d'étape ?)

Le maire signale que l'acte administratif d'échange avec le Groupement Forestier de Montségur a été signé le 14/2, et que la signature des actes notariés avec Madame SEGUELA et Monsieur BARBAT est prévue le 5/3. Restent encore à passer avant les élections un acte notarié et trois actes administratifs.

Le maire signale les rendez-vous suivants :

- Le 26/02 avec ATC France, l'ABF et la DREAL pour le pylône de téléphonie 4G/4opérateurs ; à la suite de cette réunion l'ABF viendra examiner les dommages constatés à l'église pour conseiller une solution de réparation.
- Le 27/02 réunion UNESCO à Carcassonne (premier Comité de pilotage)
- Le 4/03 la visite sur site d'Anaïs MONROZIER accompagnant le BE chargé de travailler sur le Plan de Gestion pour la candidature UNESCO

### **V – TOUR DE TABLE**

Monsieur Denis SALLES évoque l'avancement du plan de Gestion de l'Opération Grand Site, qui sera présenté à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites dans les semaines qui viennent, avant transmission à la Commission Nationale. Il propose de projeter un film de 6 minutes réalisé à cette occasion.

Monsieur Lionel SEGUOLA fait état de divers problèmes en cours ou résolus :

- vérifications des bornes et poteaux incendie
- Infiltrations d'eau dans plusieurs maisons du Carroulet( réglé après intervention SMDEA)
- Débit insuffisant au bassin de la Fontaine d'Orjac (SMDEA doit modifier)

fin de séance à 19h\_\_\_\_\_